

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE
P R O C E S - V E R B A L
D E S
D E L I B E R A T I O N S D U C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 27 mars 2018
à 19 heures 00

Conseil municipal en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille dix-huit, le vingt sept mars, le Conseil municipal étant réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC

Présents : BIC Jean-Jacques - Jean-Paul BRUCHE - Philippe ENGLERT - Marie FAIVRE - Emmanuel FERREIRA - Grâce L'HUILLIER - Christian MINEL - Laurent MULLER - Marie-Paule SAUDER - Bertrand VIOLE -

Absents excusés : Laurence ECKMANN

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Emmanuel FERREIRA

ORDRE DU JOUR :

- Compte de gestion 2017
- Compte administratif 2017
- Taux d'imposition 2018
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2018
- Convention de mise à disposition Commune/SIAMA
- Ligne de trésorerie
- Remboursement de facture Leroy Merlin
- Vente de parcelles communales à M. SARIDAS
- Echange de parcelle avec M. FERREIRA
- Questions diverses

04/2018	COMPTÉ DE GESTION 2017
---------	-------------------------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Jacques BIC, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent et le compte de gestion dressé par le receveur.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : unanimité

05/2018	COMPTE ADMINISTRATIF 2017
---------	----------------------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BRUCHE Jean-Paul, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Jacques BIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>TOTAUX</u>
DEPENSES	192 939.04	192 939.04
RECETTES	256 248.03	
EXCEDENT REPORTE N-1	17 046.03	273 294.06
EXCEDENT	80 355.02	
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		<u>TOTAUX</u>
DEPENSES	50 128.20	
DEFICIT REPORTE N-1	37 510.27	87 638.47
RECETTES	40 410.06	40 410.06
DEFICIT	47 228.41	

Vote : unanimité

06/2018	TAUX D'IMPOSITION 2018
---------	-------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018 :

- Taxe d'habitation	10,12 %
- Taxe foncière (bâti)	10,20 %
- Taxe foncière (non bâti)	44,86 %

Vote : unanimité

07/2018	AFFECTATION DU RESULTAT
---------	--------------------------------

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le résultat du compte administratif de l'exercice 2017, décide d'affecter le résultat de la **section de fonctionnement** du budget principal comme suit :

RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	17 046.03
RESULTAT DE L'EXERCICE	63 308.99
	<hr/>
	80 355.02

Compte tenu du résultat de la **section d'investissement** soit :

RESULTAT ANTERIEUR	- 37 510.27
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 9 718.14
	<hr/>
DEFICIT A REPORTER	- 47 228.41
<i>Cumul</i>	- 47 228.41
<i>Soit un besoin de financement</i>	47 228.41

Affectation du résultat c/1068 - 47 228.41 et report à nouveau du résultat de fonctionnement (80 355.02 - 47 228.41) = 33 126.61 (R 002)

Vote : unanimité

08/2018	BUDGET PRIMITIF 2018
---------	-----------------------------

Le Maire donne lecture du budget primitif 2018.
Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	262 030.61	262 030.61 €
RECETTES	228 904.00	
REPORT N-1	33 126.61	262 030.61 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	68 726.00	
REPORT N-1	47 228.41	115 954.41 €
RECETTES	115 954.41	115 954.41 €

Vote : unanimité

09/2018	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION COMMUNE - SIAMA
---------	---

La commune d'Autreville-Sur-Moselle accepte de mettre à disposition du SIAMA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Millery-Autreville) la secrétaire de mairie Madame Sophie BOUCTOT pour une durée de 3h par semaine.

Une convention de mise à disposition sera établie avec le SIAMA.

Des heures complémentaires seront autorisées en fonction des besoins.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte la mise à disposition de la secrétaire de mairie au SIAMA.
- Autorise le maire à signer la convention.

Vote : unanimité

10/2018	LIGNE DE TRESORERIE
---------	----------------------------

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prolonger d'un an la ligne de trésorerie (échéance le 20 mai 2018) avec le Crédit Agricole de Lorraine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prolonger la ligne de trésorerie d'un montant de 20 000 € aux conditions de prêt en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement et à procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat du Crédit Agricole de Lorraine.

Vote : unanimité

11/2018	REMBOURSEMENT DE FACTURE LEROY MERLIN
---------	--

Monsieur Philippe ENGLERT, conseiller municipal, a acheté du matériel chez LEROY MERLIN afin d'effectuer des réparations dans la salle polyvalente, facture 032188 d'un montant de 25,79 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Accepte le remboursement de la facture à monsieur Philippe ENGLERT pour 25,79 €.

Vote : unanimité

12/2018

VENTE DE PARCELLES COMMUNALES – M. SARIDAS

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Alexandre SARIDAS, domicilié 3 rue de la Distillerie 54380 AUTREVILLE SUR MOSELLE souhaite acquérir les parcelles communales AA567 pour 168 m², AA570 pour 131 m² et AA571 pour 180 m² situées lieu-dit « Les Malgates » au prix de 15 € l'are.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la vente des parcelles susnommées au prix fixé et à signer tous actes et documents s'y rapportant et de poursuivre toutes formalités y afférentes.

Vote : unanimité

13/2018

ECHANGE DE PARCELLE AVEC M. FERREIRA

Monsieur le Maire expose que Monsieur Emmanuel FERREIRA BERNARDO et Madame Céline HILAIRE, demeurant à AUTREVILLE SUR MOSELLE (54380), 9 rue du Talimé, propriétaires indivis d'une parcelle de verger sise à AUTREVILLE SUR MOSELLE, cadastrée section AA n° 261 Les Malgates pour 18 a 22 ca, non contiguë à leur résidence principale.

Proposent :

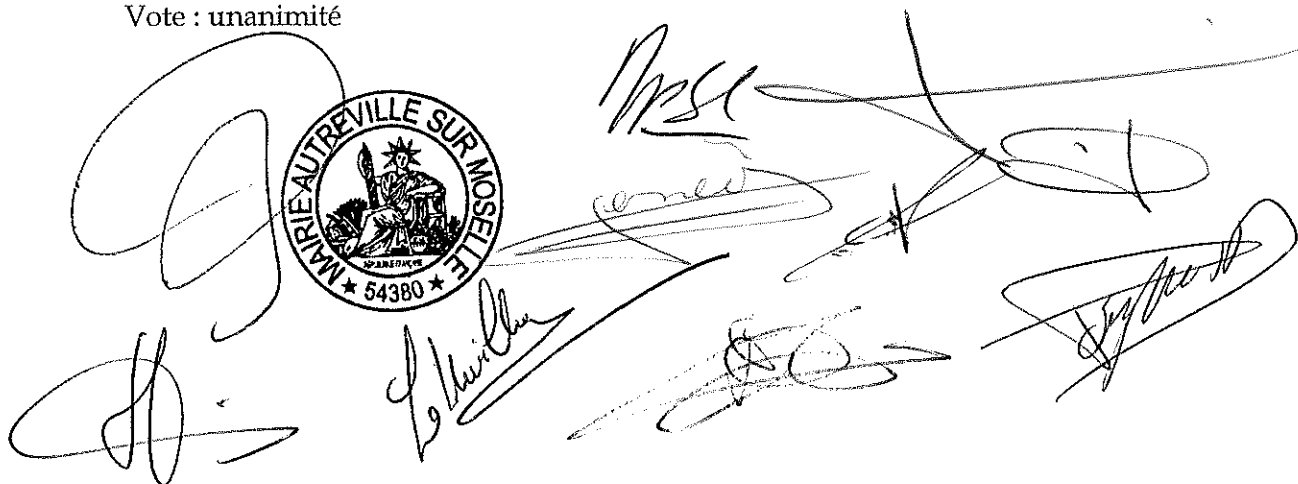
- d'échanger une surface d'environ 4 a 49 ca, sauf à parfaire ou diminuer, à prendre dans ladite parcelle, d'une valeur forfaitaire et définitive de 170,00 €, contre une parcelle de verger sise à AUTREVILLE SUR MOSELLE, cadastrée section AA n° 568 Les Malgates pour 4 a 49 ca, de même valeur, propriété de la Commune.
- de prendre à leur charge l'intégralité des frais d'intervention du géomètre ainsi que des frais d'acte notarié à recevoir par la SCP LEMOINE-THOMAS ET ASTOLFI, notaires associés à PONT-A-MOUSSON, 45 Boulevard Ney.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'échange proposé, lequel interviendra sans soulte, les lots ayant la même valeur forfaitaire quelle que soit la contenance définitive après division, avec renonciation à l'action en répétition, tel que présenté ci-dessus et porté sur le plan annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents s'y rapportant et de poursuivre toutes formalités y afférentes.

M. Emmanuel FERREIRA, concerné par cet échange, ne prend pas part au vote.

Vote : unanimité



The image shows the official seal of the Municipality of Autreville sur Moselle, featuring a central figure and the text 'MAIRIE AUTREVILLE SUR MOSELLE' and '54380'. Surrounding the seal are several handwritten signatures in black ink, representing the members of the Municipal Council who voted on the matter.